

# Systeme d'agrégation et de dissémination national d'alertes

## Document officiel :

<b>Titre :</b>	Conformité aux normes d'alerte PAC et PC-PAC.
<b>Type de document :</b>	Politique / Règle
<b>Description :</b>	Cette politique identifie les normes d'alerte particulières du PAC et PC-PAC et les modifications adoptées par le Conseil pour être utilisées par le système ADNA.
<b>Date :</b>	En vigueur le 22 septembre 2011
<b>Version :</b>	2.0
<b>Version précédente :</b>	1.0
<b>Référence :</b>	Voir les références PAC et PC-PAC ci-dessous.

Ainsi qu'il en a été discuté et convenu lors de la réunion du Conseil consultatif d'alerte de Pelmorex, le 22 septembre 2011, Pelmorex mettra à jour le système ADNA pour être compatible avec le PAC et les règles et standards du PC-PAC en place. Cela permettra d'assurer que la prochaine version R4.0 du Système ADNA au printemps de 2012 soit aussi à jour que possible.

<b>Politique du système ADNA Juin 2010</b>	<b>Nouvelle politique du système ADNA Printemps 2012</b>	<b>Commentaires</b>
Protocole d'alerte commun, v. 1.2 tels que publié par OASIS	Aucun changement	Pas d'incidence
Introduction au PC-PAC et ensemble de règles Beta 0.3; Daté du 6 mai 2009	Introduction au PC-PAC et ensemble de règles Beta 0.4; Daté d'octobre 2010	Mise à jour mineure en raison de la version 1.2 du PAC. Permet également aux utilisateurs gouvernementaux de définir leur propre «couches» permettant d'inclure plus de données personnalisées dans les alertes du PC-PAC. Par exemple, ceci permettrait à Environnement Canada d'inclure des informations spécifiques à leurs besoins dans un message d'alerte.

Références d'emplacement au PC-PAC Beta 0.3.A; Daté du 7 février 2010.	Références d'emplacement au PC-PAC Beta 0.3B; Daté du 24 octobre 2010	Beta 0.3B référence les codes CGT les plus récents de Statistique Canada [voir ci-dessous] et permet également l'utilisation de la valeur <none> en conjonction avec un polygone pour une région à l'extérieur du Canada ou dans une zone marine.
Références d'événements au PC-PAC Beta 0.3A	Références d'événements au PC-PAC 0.4; Daté du 24 octobre 2010	Corrections mineures & ajouts.
Statistique Canada - Classification géographique type 2006 Mise à jour en mai 2009.	Statistique Canada - Classification géographique type 2006 Mise à jour en mai 2010.	Modifications et corrections mineures d'un faible pourcentage des fichiers des limites. Alignement avec la mise à jour 2010 de Statistique Canada de la Classification géographique type 2006.

Comme adoptée par le Conseil, le 26 janvier 2010, la RÈGLE suivante est AJOUTÉE aux normes ci-dessus :

**« Expiration d'un message d'alerte »**

**Les messages d'alerte DOIVENT inclure une heure et une date d'expiration valides. Pelmorex s'attend à recevoir des « flux de données d'alerte fiables » qui font l'objet d'une « Entente d'interconnexion » et qui supportent également l'insertion d'heure et de date d'expiration comme il est REQUIS.**

Actuellement, ni les normes du PAC, ni celles du PC-PAC N'EXIGENT que les messages d'alerte comprennent une heure et une date d'expiration. Il est plutôt fortement recommandé qu'une heure et une date soient incluses. Conséquemment, il est possible que les messages d'alerte continuent d'être considérés comme actifs pendant une période indéterminée si le champ est laissé vide. Étant donné que le but premier du système est de donner la possibilité aux entreprises de radiodiffusion de distribuer les messages d'alerte sur leurs réseaux respectifs (télévision, radio, câblodistribution, satellite, etc.) de façon automatisée, l'interruption continue de la programmation en cours causée par l'absence d'une heure/date d'expiration n'est pas appropriée.

**Modifications à venir :**

Advenant une révision ou une mise à jour de ces normes par les autorités émettrices, ou que des règles soient adoptées par le Conseil consultatif d'alerte amendement l'utilisation ou

l'application des normes PAC/PC-PAC, Pelmorex en collaboration avec le Conseil déterminera si les nouvelles versions seront adoptées pour être utilisées par le système ADNA et déterminer quand elles le seront. Dans tous les cas, les distributeurs à la boucle locale et les autres parties intéressées recevront un préavis.

\*\*\*\* Fin du document \*\*\*\*